

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 16 juin 2008, la société Pzena Investment Management, LLC (120 West 45th Street, New York, 10036 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir pour le compte desdits clients, 112 065 063 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et 4,77% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

(1) Les titres sont détenus par différents clients pour lesquels Pzena Investment Management agit comme "investment adviser" avec le pouvoir de prendre les décisions d'investissement relevant d'un "investment management agreement".

(2) Sur la base d'un capital composé de 2 317 459 558 actions représentant 2 349 020 008 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.